

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00065

**SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (SD'AP) -
PROROGATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (SD'AP) - PROROGATION

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite impose aux collectivités un certain nombre d'actions en matière d'accessibilité aux transports avec un calendrier d'application.

Dans ce cadre, le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé (SD'AP) de Saint-Etienne Métropole a été déposé et accepté fin 2015.

Ce SD'AP reprend un certain nombre d'engagements de Saint-Etienne Métropole sur :

- la mise en place d'un service à la demande adapté aux personnes à mobilité réduite : Handi'STAS,
- l'accessibilité à l'ensemble des véhicules,
- l'amélioration de l'information des voyageurs,
- l'accessibilité d'une partie des quais bus et de la totalité des quais tram.

A ce jour, l'ensemble des engagements de Saint-Etienne Métropole a été respecté.

Cependant les différents projets de la Métropole, parmi lesquels le nouveau réseau mis en place en septembre 2017 et le projet de la 3^{ème} ligne de tramway ont une incidence sur la localisation de quelques arrêts. Ainsi, certains aménagements ont été décalés dans le temps pour éviter de réaliser des travaux d'accessibilité sur des quais amenés à disparaître ou à être déplacés dans un futur proche.

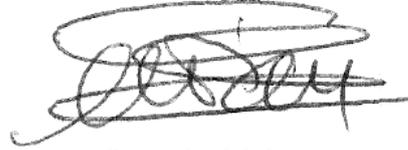
Le délai prévu au SD'AP de fin 2019 pour la mise en accessibilité de l'ensemble des quais bus ne pouvant être tenu, il est nécessaire de solliciter une demande de prorogation auprès des services de l'Etat.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **demande la prorogation d'une année, soit au 31/12/2020, du délai de réalisation de mise en accessibilité des quais bus prévus au SD'AP conformément à l'alinéa 2 de l'article 1 de l'arrêté du 27 mai 2015 relatif à la demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution du SD'AP de Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU